PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260321-24_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 – N° 24/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à quatorze heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 17 mars 2026, se sont réunis à L'Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Marc LE CHAT, Martine ANTHOINE, Aymeric STERMANN, Nadia MOREL, Sébastien GUIOT, Tiphaine KERBOEUF, Christian HODY, Anne-Lise NOCET, Guénolé TRICOT, Muriel MICHOT, Régis LE MÉE, Françoise DISQUAY, Christian MALEFANT, Françoise BOUILLER, Éric MANGENOT, Charline MARTEL, Christophe LE MEUR, Maud LE BRETON, Xavier COMPAIN, Christine LANCASTER, Cyrille BERMONT, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Nadège SANSON (donne procuration à Xavier COMPAIN).

Secrétaire de séance : Charline MARTEL.

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 26 - Pouvoirs : 1 - Votants : 27

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame Valérie RUMIANO, Maire, informe l'assemblée que l'élection des adjoints a lieu dans les conditions fixées par les articles L.2122-2 et L 2122-7 et suivants du CGCT.

Leur nombre est limité à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints.

Madame le Maire propose de fixer à sept le nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide de fixer à sept le nombre des adjoints.

A Plouha, le 24.03.2026

Madame Le Maire,

Affiché le : 25 MARS 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO